

Voici le rapport succinct de notre entrevue du 03 mai 2024. Celui-ci n'a pas pour vocation d'être exhaustif, mais de souligner les principaux faits et de traduire ce qu'au nom du Comité Saint-Roch, les signataires ont compris des échanges. Cette synthèse vient en supplément des notes prises par les différents participants.

I. PARTICIPANTS

Comité Saint-Roch

Allard Marc, Berteaux Gaston, Bohain Marc, Cuisenaire Christelle, Cuisenaire Jean-Pierre, Denamur Patrick, Descartes Daniel, Dogné Alexandre, Hautier Audrey, Hautier Claude, Huart Frédéric, Anne Jeanmart, Jonard Benoît, Joye François, Lerminieau Laurent, Lourtie Luc, Marchal Jean-Pierre, Macors Dominique, Mairy Nicolas, Roba Benjamin, Selvais Jean-Luc, Siriez Pascal, Vanadenhoven Gérard

Sociétés

Second Régiment des Grenadiers à pied de la Garde Impériale, Second Régiment des Zouaves Français du Second Empire, Société Royale des Pompiers des Waibes, Société Royale des Mousquetaires du Roy, Société Royale des Sapeurs-Pompiers de la Ville-Haute, Compagnie des Voltigeurs du Premier Empire, Tartares Litvaniens, Sapeurs et Artilleurs du Second Empire de Biercée, Enfants de sainte Barbe (Ragnies), Volontaires Belges de 1830, Flanqueurs de la Garde du Premier Empire (Ragnies), Compagnie Saint-Roch, Compagnie Royale des Chasseurs Carabiniers de la Ville-Basse, Société Royale des Zouaves Pontificaux.

En présence de Mme la Bourgmestre, Marie-Ève Van Laethem, et de l'Échevin du Folklore, Patrice Vraie.

II. DISCUSSION

Mise à l'honneur : les Sapeurs et Artilleurs (35 ans) s'engagent à assumer : airs de circonstance équivalents aux rigodons entre chaque campe, tête de la Retraite, airs de circonstance équivalents au rigodon durant la messe, commandement honorifique des tirs durant la remise des décorations, leur conduite au monument « Aux Morts »...

Clergé - CSR : le 24 avril 2024, le CSR a, comme il le fait chaque année, rencontré M. le Doyen. Après la demande officielle, M. le Doyen accepte que la statue et la relique **sortent les dimanche et lundi** de la prochaine Saint-Roch, le déroulement de la **descente solennelle** de la statue et de dire la **messe**.

Dons : comme habituellement, le CSR offre cinq **affiches** à chaque société. Moyennant une participation sérieuse et rigoureuse, chaque société recevra le **subside** de 300€.

1^{er} mars 2024 – rappel : « *Quoi qu'il en soit, le budget global (14 X 300 = 4200 euros) alloué par le CSR sera partagé entre les sociétés qui participent sérieusement et rigoureusement à la St-Roch.* »

Pas de distributions de **flambeaux** aux sociétés, ceci de manière à limiter leur nombre durant la Retraite (pour des raisons de sécurité) et à tenter de limiter les incivilités.

L'article 15 de l'arrêté de police prévu pour le samedi 18 mai 2024 dit : « **Les participants à la retraite aux flambeaux veilleront à prévoir un dispositif de protection des mains (type carton de bière) afin d'éviter tout risque de brûlure par écoulement de la cire et à respecter une distance de sécurité suffisante lors de leurs déplacements avec une attention particulière lorsqu'il s'agit d'enfants. Seuls les flambeaux avalisés par la ZOHE et vendus par le Comité Saint-Roch sont autorisés.**»

Une étiquette reprenant le bon usage du flambeau sera collée sur chaque flambeau.

Une demande de reconsidérer la non-distribution de 25 flambeaux par société est formulée.

La messe : le problème de stabilité du jubé n'a pas été réglé. Il reste donc inaccessible. Le **chœur de l'église**, lui, sera **accessible, moyennant le respect des zones sécurisées**. Les Sapeurs peuvent donc réintégrer cet espace.

Comme en 2023, la chorale prendra, place derrière les places réservées au Comité Saint-Roch, à hauteur de la chaire de vérité. Quant aux Zouaves Français, ils rejoindront leur place habituelle, au pied de l'autel de la statue de saint Roch.

Sécurité : prudence lors des déplacements sur la voie publique. Attention, notamment, aux batteries qui se déplacent en dehors du périmètre fermé (particulièrement lors du réveil du lundi matin).

Les divers arrêtés de police rédigés à l'occasion de la Saint-Roch stipulent que : « **Les sociétés se déplaçant sur la voie publique en dehors du périmètre fermé prévoiront un encadrement conforme avec des signaleurs (majeurs, munis de gilets fluo et de signaux C3) à l'avant et un véhicule muni d'un gyrophare à l'arrière du groupe** » .

En gros, la ville est fermée :

- Du samedi à 18h30 jusqu'au dimanche 4h.
- Du dimanche à 12h30 au lundi à 4h.
- Du lundi à 12h au mardi à 4h.
- Le mardi de 17h à minuit.
- **ATTENTION : comme en 2023, le dimanche, la rue d'Anderlues sera interdite à la circulation dès 12h30 !**

La réouverture de certaines barrières se fera à l'appréciation de la Police, notamment en fonction de l'évolution du cortège.

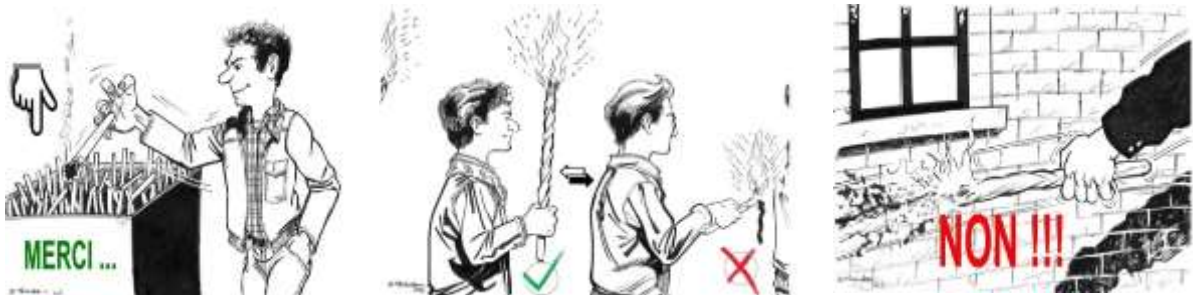
Afin d'améliorer sans cesse la gestion des barrières, les sociétés avec chevaux et calèche précisent l'endroit où se trouvent les vans et/camions, qu'ils rejoindront après la rentrée.

- Société Royale des Pompiers des Waibes : Vert Gazon
- Société Royale des Mousquetaires du Roy : Vert Gazon

- Société Royale des Sapeurs-Pompiers de la Ville-Haute : Vert Gazon
- Tartares Litvaniens : Vert Gazon
- Sapeurs et Artilleurs du Second Empire de Biercée : tienne Trappe (mais calèche sur la Drève)
- Es de sainte Barbe : Chant des Oiseaux.
- Compagnie Saint-Roch : Maladrerie

Samedi :

- Le président et la directrice générale du CPAS invitent les marcheurs et les membres du CSR à la réception qu'ils organisent, à l'arrière du CPAS, de 18h30 à 20h00. Des tickets de boissons leur seront offerts, comme l'an dernier. Des gobelets de courtoisie seront prévus.
- Après la **9^e campe**, les clairons des Chasseurs Carabiniers et la musique de la section traditionnelle de la Compagnie Saint-Roch interpréteront la Brabançonne avant la déclaration d'ouverture des fêtes de la Saint-Roch 2024.
- **Le passage de la place du Chapitre vers les Remparts du Nord ne sera pas canalisé par la Police. Aux Sociétés à être prévoyante.**
- Les Sapeurs et Artilleurs ouvriront le cortège dont l'**ordre des sociétés** doit rester au plus proche de celui du dimanche.
- Partage du cortège, en deux, en cas de fortes **pluies**
Artilleurs, Grenadiers, Zouaves Français, Pompiers des Waibes, Mousquetaires, Pompiers de la Ville-Haute, Voltigeurs et Tartares feront la Retraite à travers la Ville-Haute et les Enfants de sainte Barbe, Volontaires, Flanqueurs, Chasseurs Carabiniers, Pontificaux et la Compagnie Saint-Roch à travers la Ville-Basse.
- A hauteur de l'église de la Ville-Basse, chaque société doit **passer sous la Voûte** et ne pas contourner l'église.
- Rappel : à la fin de la Retraite, chaque société reste sur la **rue t' Serstevens** et passe devant le monument « Au Marcheur » avant dislocation dans le bas de la rue du Moustier ou dans ce quartier à l'exception de la Compagnie Saint-Roch dont la batterie interprétera « Sambre-et-Meuse ».
- Les **flambeaux consumés** seront impérativement déposés dans l'un des **six bacs** localisés aux environs des Remparts du Midi, du Sacré-Cœur, de la Voûte, à la sortie du Rivage et au monument « Au Marcheur » (deux bacs) comme rappelé à plusieurs reprises, au cours des dernières réunions. Un rappel du **bon usage** des flambeaux sera affiché près du lieu de leur vente, sur un mur de l'Institut Notre-Dame, à l'entrée de la rue Saint-Jacques. Invitation renouvelée aux sociétés à sensibiliser leurs membres.



- Les sympathisants des dernières sociétés sont invités à ne pas enflammer tout de suite leurs flambeaux. Ils peuvent patienter de manière à ce que leur flambeau ne soit pas éteint après quelques centaines de mètres.

- A propos du dépôt de fleurs au monument « Au Marcheur », à l'issue de la Retraite aux flambeaux, le Président de l'Amicale Folklorique communique ceci :

Un montage floral, de type jardinière sera à la disposition des sociétés devant l'enseigne du fleuriste « l'Atelier », à la Ville-Basse.

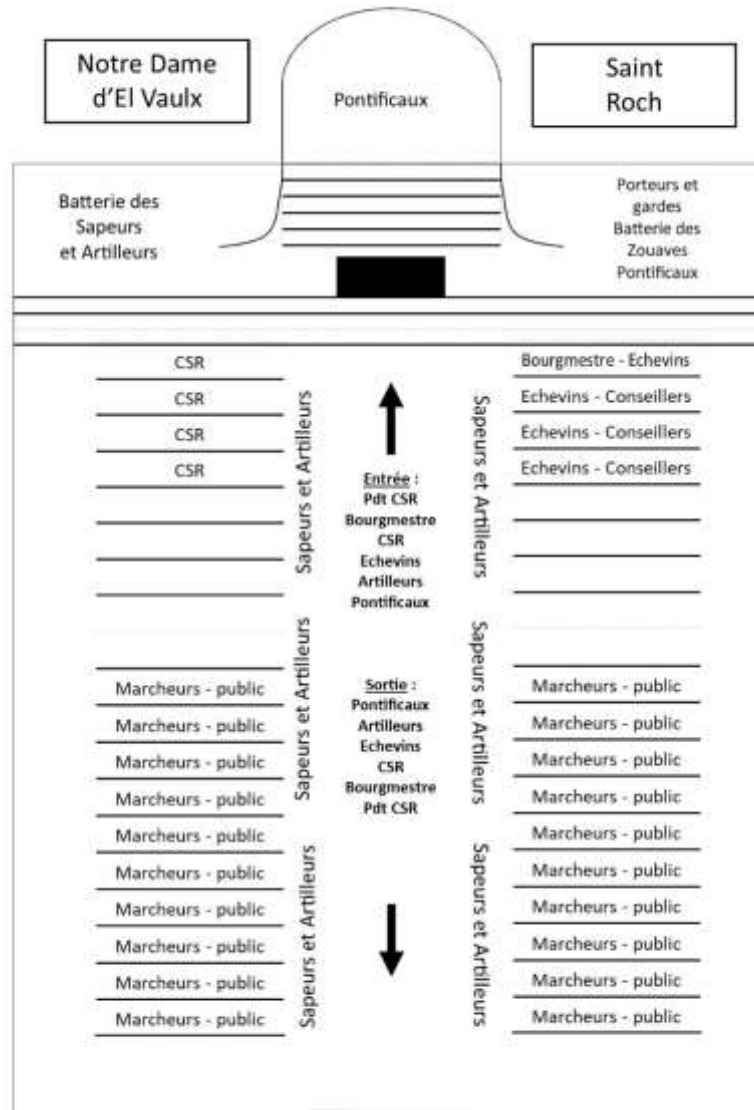
Au passage, les sociétés pourront les enlever.

Chaque société est invitée à verser sa quote-part (20 euros) sur le compte de l'Amicale (BE13 2600 3524 6839).

Dimanche :

Matin :

- Pas de délégation extérieure, cette année.
- 9h30 : départ du bas du tienne Trappe avec la délégation des Sapeurs et Artilleurs de Biercée pour l'hommage à la **chapelle Saint-Roch**, cérémonie ouverte à tous à titre individuel.
- Les drapeaux des sociétés sont invités à rehausser cette cérémonie de leur présence.
- En accord avec Monsieur le Doyen, le **déroulement** de la **descente solennelle** de la statue de saint Roch reste le suivant :
 - les délégations des sociétés thudiennes auront pris place dans l'église avant l'entrée, dans cet ordre, des membres du CSR, des autorités communales, de la délégation des Sapeurs et Artilleurs et des Zouaves pontificaux,
 - les membres du CSR se dirigent vers les chaises situées à l'avant-gauche (du côté de l'autel de Notre Dame d'el Vaulx),
 - les autorités communales se placent sur les chaises localisées à l'avant droit (du côté de l'autel de saint Roch),
 - la délégation des Sapeurs et Artilleurs précède les Zouaves pontificaux. Elle se placera dans l'allée centrale, sa batterie se placerait devant l'autel de Notre Dame. La batterie, les gardes et les porteurs des Pontificaux se dirigent vers l'espace situé devant l'autel de saint Roch. Les autres membres de la société prennent place dans le chœur,

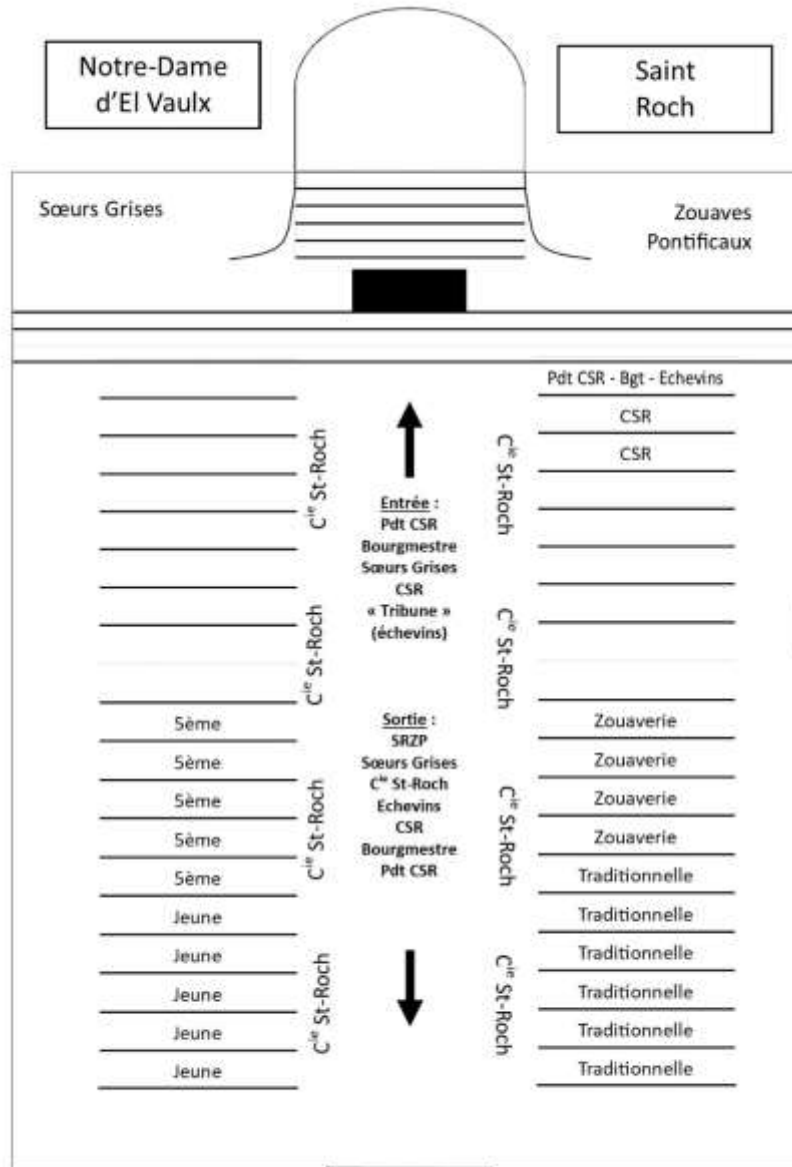


- déroulement de la cérémonie, dès 10h00 :
 - accueil par M. le Doyen,
 - chant des litanies à saint Roch,
 - chant du cantique à saint Roch pendant que les porteurs descendent la statue,
 - celle-ci est déposée sur son brancard situé près de l'autel,
 - rigodon d'honneur par la batterie des Zouaves pontificaux,
 - prière finale par M. le Doyen,
 - sortie du Président du CSR et du Bourgmestre, puis des membres du CSR suivis par les autorités communales. Ils se dirigent vers le monument pour rendre hommage « Au Marcheur de l'Entre-Sambre-et-Meuse »,
 - sortie de la délégation de Biercée, sortie des Zouaves pontificaux suivis des membres des autres sociétés. Ils se dirigent directement vers le haut du monument « Au Marcheur » pour participer à l'hommage. Les Zouaves pontificaux viendront se placer derrière le monument.
 - sortie des pèlerins.
 - Les Sapeurs et Artilleurs commanderont un tir d'honneur.

Après-midi :

- Il est demandé aux sociétés qui empruntent la **Grand'Rue** pour regagner le Chant des Oiseaux, qu'elles se comportent de manière à ne pas engendrer de **ralentissements** dans cette Grand'Rue et dans la rue Alphonse Liégeois, notamment en ne restant pas trop longtemps sur la voirie longeant le parc.
- Rappel : la circulation est permise jusque 12h30.
- **Départ** : du Chant des Oiseaux, à 13h30, le cortège s'ébranlera avec, à sa tête, des membres du CSR qui auront invité le Collège communal à les rejoindre.
- Afin de préserver **l'église du Val et ses vitraux, les tirs de fusils et de tromblons** s'effectueront **encore un peu plus bas qu'habituellement, soit à hauteur du monument « Au Marcheur ! Respectons impérieusement cette consigne !**
- **6 fanfares** seront présentes dans le cortège de cette année (Pompiers des Waibes, Pompiers de la Ville-Haute, Enfants de sainte Barbe, Compagnie, Zouaverie et 5^e de la Compagnie St-Roch).
Rappel de l'**impact** du **nombre de fanfares** et du **nombre de marcheurs** sur le déroulement du cortège.
Pour limiter le nombre de fanfares, certains représentants de sociétés suggèrent :
 - faire une tournante, entre sociétés, pour l'engagement des fanfares.
 - répartir « équitablement » l'engagement des fanfares le dimanche et le lundi.
 - organiser une tournante au sein de la Compagnie St-Roch.
- Début de la **procession** : dès l'église Notre-Dame d'el Vaulx, les Zouaves pontificaux mis à la disposition du clergé pour porter la statue de saint Roch sont suivis des Sœurs grises (sans batterie) et des pèlerins qui portent la châsse contenant la relique.
- L'ordre de la procession a été rappelé par Monsieur le Doyen, le 24 avril dernier :
 - la croix processionnelle portée par l'un des assistants du curé,
 - la statue de saint Roch et sa garde d'Honneur, revêtue de l'uniforme des porteurs, issue de la Société royale des Zouaves pontificaux,
 - la châsse protégeant la relique sertie dans sa monstrance,
 - le clergé,
 - les Sœurs grises et les pèlerins qui se relaient pour porter la châsse.
 - les Sœurs grises réitèrent leur demande d'aide pour le portage de la lourde châsse protégeant le reliquaire de saint Roch.
- **Arrivée** sur les **Waibes** : les drapeaux de chaque société précéderont les Chasseurs Carabiniers pour gagner l'église du Christ-Roi et former une haie d'honneur lors de la rentrée de la statue.
- Dans l'église, le Président du CSR, Mme la Bourgmestre, les membres du CSR, les échevins, dans cet ordre, prennent place sur les chaises avant, du côté droit.
- De manière à gagner du temps (± 20 min), le Commandant des Sapeurs & Grenadiers, après avoir conduit la statue à l'église, annoncera la reformation du cortège et sa société battra le rappel. De cette manière, les sociétés se remettent en rang pendant le déroulement de la brève cérémonie de l'église des Waibes.
- **Départ des Waibes** : après la brève cérémonie religieuse (vers 17h), la Marche redémarre plus bas que l'église afin de passer de manière ordonnée devant la statue de saint Roch.
- Au besoin, les membres du CSR sortent la statue de l'église comme en 2018 pour gagner quelques minutes.

- Les 8 1^{res} sociétés démarreront les unes à la suite des autres. Dès les Sapeurs et Artilleurs, les départs seront un peu espacés de manière à tenter de ne pas avoir trop d'arrêts en redescendant des Waibes.
- Nous rappelons :
 - les Sociétés n'attendent pas que la rue 't Serstevens soit complètement dégagée pour s'y engager.
 - les forains ont pour consigne de couper leurs musiques et autres effets sonores.
 - chaque société défile **normalement** jusqu'à son arrivée à hauteur du square de l'église.
 - si les sociétés défilent déjà au « pas ordinaire » (par exemple), dès l'entrée dans la rue 't Serstevens, toute la suite du cortège est impactée.
- Comme proposé par un représentant de société, lors de la réunion du 1^{er} mars dernier, allonger un tout petit peu le pas, resserrer les rangs peut avoir un impact positif sur la durée du défilé.
- **Dislocation** : en fin de marche, toutes les sociétés se disloqueront de manière à ne pas emprunter le viaduc et éviter le croisement d'une autre société. La Ville s'occupe des préposés pour ouvrir les **barrières** en haut du Moustier et à la Piraille. Attention à la sécurité et aux déplacements en dehors du périmètre fermé.
- Pour rappel, lieu de dislocation des sociétés :
 - Second Régiment des Grenadiers à pied de la Garde Impériale : à l'Impérial
 - Second Régiment des Zouaves Français du Second Empire : plaine de jeux, avenue de Ragnies
 - Société Royale des Pompiers des Waibes : Ville-Haute
 - Société Royale des Mousquetaires du Roy : Ville-Haute
 - Société Royale des Sapeurs-Pompiers de la Ville-Haute : au Beffroi
 - Compagnie des Voltigeurs du Premier Empire : rue Saint-Roch
 - Tartares Litvaniens : rue St-Nicaise et Ville-Haute
 - Sapeurs et Artilleurs du Second Empire de Biercée : tienne Trappe
 - Compagnie Royale des Enfants de sainte Barbe : ????
 - Volontaires Belges de 1830 : début de la rue de Lobbes
 - Flanqueurs de la Garde du Premier Empire (Ragnies) : rue Pierre Mengal
 - Compagnie Saint-Roch : rue St-Nicaise pour la Jeune, Moustier pour les autres, après la rentrée de saint Roch
 - Compagnie Royale des Chasseurs Carabiniers de la Ville-Basse : à l'Escale
 - Société Royale des Zouaves Pontificaux : à l'Escale
- Invitation à strictement respecter l'ordonnance de police à propos des tirs. Ce document est lisible sur le site de la ville et de la Marche Saint-Roch de Thuin, notamment.
- Lors de la **rentrée de la statue de saint Roch**, seuls les marcheurs de la Compagnie Saint-Roch qui désirent assister à toute la cérémonie entrent dans l'église. Des membres d'autres sociétés sont évidemment les bienvenus.
- Les sections de la Compagnie Saint-Roch conserveront leur emplacement de 2023. Nécessité d'une bonne coordination avec les membres du CSR et les officiers de la Compagnie Saint-Roch.

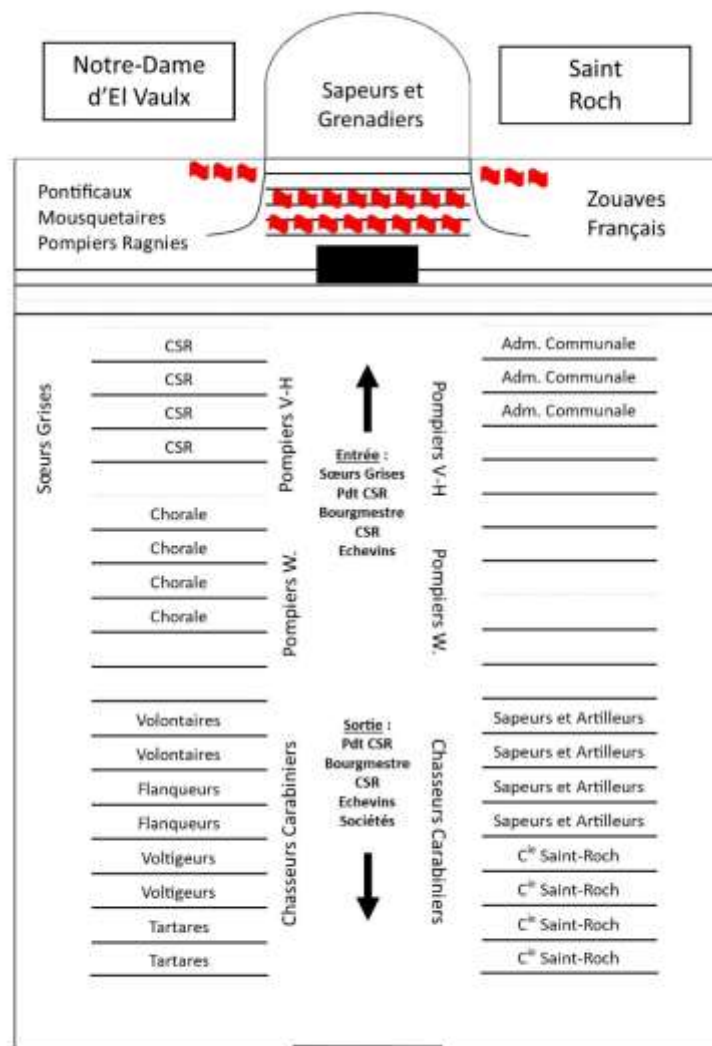


- L'**ordre** pour pénétrer dans l'église est le suivant : Zouaves pontificaux, statue de saint Roch, relique, Président du CSR, Bourgmestre, Sœurs grises, membres du CSR, pèlerins, occupants de la tribune.
- Les fanfares sortent par la petite porte latérale et ne restent pas dans l'église.
- Une fois rentrée dans l'église, et ceci comme depuis quelques années, la statue de saint Roch demeure devant l'autel principal de l'église.
- Après la Rentrée, les Présidents des sociétés et les membres du CSR sont invités à la réception tenue dans les locaux des Scouts et Guides.

Lundi :

- **Dès 8h00 : rassemblement** des sociétés sur la place de la Ville-Basse.
- **À 8h15**, départ vers l'église dans l'ordre du cortège du dimanche.
- Entrée **à 8h30**. Pour éviter toute discussion ultérieure, essayons de **respecter ce déroulement**. Pour perdre le moins de temps possible et débiter la messe à l'horaire prévu (10h00), l'écart entre chaque société sera minimal.

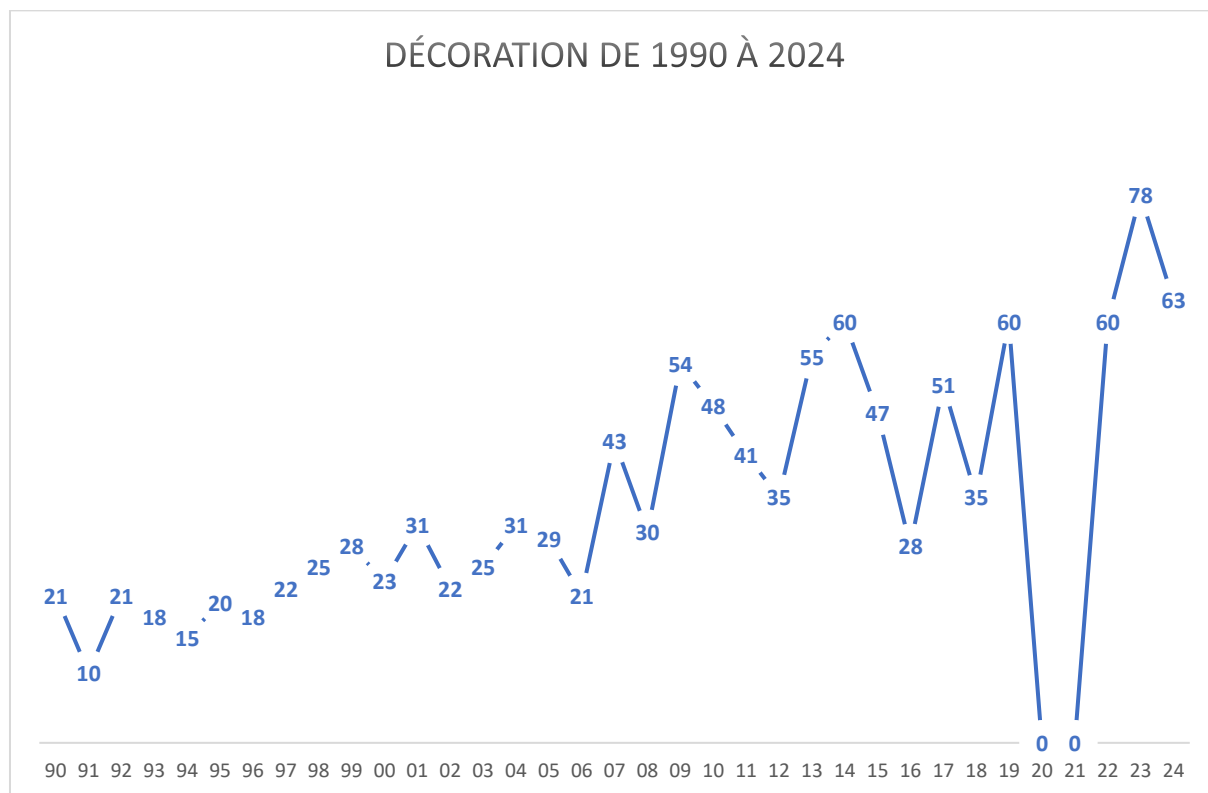
- Une **délégation** de chaque société sera présente dans l'église. En fonction de la localisation de leur société, les autres Marcheurs sortiront par la petite porte latérale ou la porte du parvis (entre deux sociétés).
- Une **délégation** de chaque société sera présente dans l'église. En fonction de la localisation de leur société, les autres Marcheurs sortiront par la petite porte latérale ou la porte du parvis (entre deux sociétés).
- Les Sapeurs peuvent réintégrer le chœur de l'église en respectant scrupuleusement les zones interdites (délimitées par une corde à ne pas déplacer). Il laisse, ainsi, libre le devant de l'autel de saint Roch.
- Les Zouaves Français reprennent leur place habituelle, devant l'autel de saint Roch.
- La chorale se placera à hauteur de la chaire de vérité, derrière les membres du CSR.



- Les Carabiniers déposeront leur clairon pour jouer à un moment de la messe.
- De manière à **éviter l'entrée intempestive des batteries** qui viennent rechercher leur drapeau (ce qui perturbe le déroulement de la messe), il a été convenu, lors de la réunion du 24 avril dernier, que la cloche signalera cette possibilité d'entrer aux batteries. La cloche retentira en fin de messe, juste après la communion, c'est-à-dire +/- 45 minutes après le début de la messe.
- De son emplacement dans l'église, la **batterie des Sapeurs et Artilleurs** joue un air de circonstance durant la messe.

- À la fin de la messe, les Sœurs grises reçoivent une médaille d'ancienneté pour 25 Saint-Roch.
 - Mot de Mme la Bourgmestre
 - Gaston appelle les médaillées
 - Rigodon joué par la Société mise à l'honneur
- À la **chapelle**, les Zouaves pontificaux attendront le doyen, la relique, les pèlerins et les Sœurs grises avant leur ascension vers la Maladrie. Cela se fera sans l'organisation d'une halte « boissons » qui ralentirait le redémarrage des Zouaves après que la procession les ait rejoints.
- **Montée** vers la Maladrie : celle-ci se fera dans l'ordre de marche, de manière ordonnée. La pause se tiendra sur le plateau de la Maladrie, conformément à ce qui a été unanimement convenu le 20/02/15 (saintrochthuin.be – rubrique « archives »). Les Marcheurs restent au sein de leur société et ne montent pas individuellement.
Les sociétés doivent penser à prévoir de l'eau en cas de forte chaleur.
- **Pause :**
 - la statue et la châsse seront exposées aux fidèles à côté de la potale Saint-Roch ;
 - dès que la statue sera sur son reposoir, redémarrage du cortège dont chaque société honorera **obligatoirement** une dernière fois le saint patron de la marche ;
 - le périmètre fermé a été étendu jusqu'au n°10 du chemin des Maroëlles ;
 - invitation à respecter, aussi durant la pause, l'ordonnance de police relative aux tirs.
- **Remise des décorations :**
 - Pour rappel, à propos des décorations, nous écrivions les 23/2/17 et 22/02/19 « [...] les décorations remises par la Ville ne sont pas une marque d'ancienneté dans une société ; afin d'éviter la décoration étrange d'un marcheur de 24 ans avec une médaille de 25 participations, la comptabilisation pour les enfants débute à partir du moment où ceux-ci parcourent à pied une part substantielle du tour. »
 - De plus, nous avons, **ensemble**, convenu que les années 2020 et 2021 n'étaient pas comptabilisées pour l'obtention d'une médaille d'ancienneté (21 octobre 2020, 2 mars 2021, notamment).
 - Le nouveau protocole est présenté par Mme la Bourgmestre (voir annexe).
Il ressort de cette présentation :
 - Il tient compte de l'avis de beaucoup. S'il ne satisfait peut-être pas entièrement l'assemblée, cette proposition semble, néanmoins, recueillir un large consensus.
 - Le temps accordé pour la remise des décorations de 25 et 35 ans, société par société semble long (= durée mise par chaque société pour arriver du croisement des Rempart du Midi avec la Grand'Rue vers l'emplacement attribué pour chaque société, place du Chapitre).
 - Cette manière de procéder sera évaluée et, au besoin, adaptée.

- La configuration de la Place ayant été modifiée, les plus jeunes marcheurs de la Jeune section de la Cie St-Roch pourront être récupérés par leurs parents via la Cour des Zouaves (jusque l'an dernier, ils pouvaient l'être via le passage du Spantole).
- Les Sœurs grises recevront une médaille d'ancienneté, le lundi, juste après la messe, dans l'église de la Ville-Basse.
- Évolution du nombre de médailles, sur 25 ans :



- **Divers :**

- **Chorale :** deux répétitions de la chorale « messe » sont prévues les vendredis 10 mai et 17 mai, à 18h00, dans l'église du Christ-Roi.
- **Raclot :** les Sapeurs & Artilleurs ainsi que la Compagnie Saint-Roch (Zouaverie-5^{ème}), les Zouaves Français et les Zouaves Pontificaux organisent un raclot.
- **Arrêtés de police :** visibles et téléchargeables sur le site de la Ville de Thuin et sur le site de la Marche Saint-Roch (rubrique « actualité »). Invitation à les consulter, pour plus de précisions.
- **Rappel :** les anciens rapports des réunions peuvent aussi être consultés sur le site de la marche (rubrique « archives »).
- **Alcool :** il est rappelé la responsabilité de chacun à propos de la consommation d'alcool si l'on est amené à conduire un véhicule.
- Outre les bacs à flambeaux, la Ville met un nombre important de toilettes et d'urinoirs à la disposition des Marcheurs et du public. **MERCI de les utiliser** au maximum. Les façades et les murs des maisons sont à proscrire !
- L'éclairage du monument « Au Marcheur », pour la fin de la « Retraite aux Flambeaux », est commandé.

Pour le bon déroulement de la Saint-Roch, retenons ce que nous avons synthétisé, l'an dernier :

Toute organisation qui emprunte l'espace public portera la marque du succès si chaque participant respecte les règles édictées par l'autorité administrative, à savoir ordonnances de police, règlement général de police administrative ou charte de l'organisateur, fondements d'un pays démocratique. Ceux qui les enfreignent ou ne les font pas respecter engageront leur propre responsabilité, qu'elle soit individuelle ou collective.

Le Comité Saint-Roch ne peut être tenu pour responsable de tout dommage occasionné par un marcheur engageant sa responsabilité délictuelle ou quasi délictuelle, notamment si, à l'occasion de la Saint-Roch de Thuin, il transgresse les ordonnances, règlements et chartes édités.

III. PROCHAINE RÉUNION

14 juin 2024 à 20h

Marc Allard, Alexandre Dogné, Gérard Vanadenhoven